



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°2020/06/109**

Le dix-huit juin deux mille vingt, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Quinsac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	32
Présents :	32
Votants :	32

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Séverine GAUDOU, Malaurie DISTINGUIN, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Stéphanie MARCENAT, Yves MARIAUD, Claude MARTINOT, Jean-Michel CHABAUD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Pascal MAZOUAUD, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Claude BERSAC (suppléant de Sylviane NEE), Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Monsieur Michel BOSDEVESY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200041572-20200618-DEL\_2020\_06\_109-DE  
Reçu le 26/06/2020

**Objet : SPANC : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2019**  
**Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) commun a été mis en place sur la nouvelle intercommunalité issue de la fusion.

Il informe que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que les EPCI doivent rédiger et présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent contenir des indicateurs de performance introduits par les décrets du 2 mai 2007 afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et contribuer à faire progresser la qualité des services.

Il précise que ces rapports sont obligatoires depuis 2008 et qu'ils doivent faire l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'EPCI.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 juin 2020 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**prend acte** du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2019 de l'assainissement non collectif qui sera annexé à la délibération ;

**demande** aux maires d'afficher la copie de ce rapport en mairie ;

**charge** le Président ou son représentant d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Paul COUVY



PUBLIÉE le 26 JUIN 2020  
DECISION 26 JUIN 2020  
NOTIFIÉE le 26 JUIN 2020  
CHAMPAGNAC le 26 JUIN 2020

Le Président,



AR PREFECTURE

024-200041572-20200618-DEL\_2020\_06\_109-DE  
Reçu le 26/06/2020

## Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

# Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2019**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	ACTIVITES DU SERVICE .....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	5
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	6
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	7
■	ETAT DE LA DETTE .....	7
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	7
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>8</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	8

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La CC DRONNE ET BELLE regroupe les communes de BIRAS, BOURDEILLES, BRANTOME EN PERIGORD, BUSSAC, CHAMPAGNAC DE BELAIR, CONDAT SUR TRINCOU, LA CHAPELLE-FAUCHER, LA CHAPELLE-MONTMOREAU, LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE, MAREUIL EN PERIGORD, QUINSAC, RUDEAU-LADOSSE, SAINT-FELIX DE BOURDEILLES, SAINT-PANCRACE, SAINTE-CROIX DE MAREUIL, et VILLARS.

Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie :

Environ 4 600 installations desservant environ 8 200 habitants.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Prestations assurées dans le cadre du contrat :

Le service SPANC intervient en matière de conseil pour l'assainissement non collectif et effectue des contrôles de différents types :

- Conception (pour le neuf et les réhabilitations) ;
- Réalisation (contrôle de la bonne exécution du projet validé lors du contrôle de conception) ;
- Conformité (pour les ventes immobilières) ;
- Contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

Recettes d'exploitation

		Note maximum	Note obtenue
<b>A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
<b>B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place</b>			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	10
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>110</b>

## ■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2019
Contrôle de conception installation nouvelle	94
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	56
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (contrôle périodiques + ventes)	793
Opération d'entretien	98
Opération de vidange (y compris traitement)	0
Réhabilitation	26
Traitement des matières de vidange	0
Réalisation d'installations	0

# ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/07/2014	Redevance assainissement non collectif.
13/02/2014	Tarifs des différents contrôles

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2019
Total recettes liées à la facturation des abonnés	86 412.22 €
dont	
Contrôle de bonne conception installation nouvelle	6 100,60 €
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	4 435.20 €
Contrôle de l'assainissement dans le cadre des ventes	7 811.10 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	68 065.32 €

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### ■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service sur de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2019
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service sur de l'année considérée.	1161
Nombre total d'installations à contrôler	4626
Taux de conformité [%] estimé (Contrôles des travaux compris)	25%

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019
Encours de la dette au 31 décembre	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €
dont en intérêts	0,00 €
dont en capital	0,00 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019
Montant de la dotation aux amortissements	4 281 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2019
<b>Montants des abandons de créance</b>	0 €
dont part délégataire	
dont part collectivité	0 €
nombre de demandes reçues	0
nombre d'aides accordées	0
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €